

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 septembre 2022

---

VISANT À LIMITER L'ENGRILLAGEMENT DES ESPACES NATURELS ET À PROTÉGER  
LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE - (N° 134)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CD17

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Les haies ainsi replantées doivent être composées d'essences locales, diversifiées, et être entretenues dans le respect de la biodiversité environnante. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement insiste sur la nécessité de replanter des haies respectueuses de la biodiversité.

Si l'objectif de replantage de haies est tout à fait utile dans une optique de préservation de la biodiversité, il ne doit pas être détourné. L'aspect contre productif de haies mono-espèces comme celles en thuya est bien connu, et il semble évident de l'éviter, pour ne pas créer de nouvelles « clôtures » naturelles mais anti-écologiques.

Par ailleurs, cet amendement rappelle l'importance d'utiliser des essences locales, adaptées aux sols sur lesquelles elle sont plantées, et l'enjeu de leur entretien futur, respectueux de la biodiversité, c'est-à-dire sans utilisation de pesticides et d'intrants chimiques, qui auraient des conséquences néfastes sur la faune et la flore environnantes.